

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 3 juin 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de madame la mairesse suppléante Mélanie Genesse, formant quorum.

Est absent monsieur Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-06-088 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-06-089 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 juin 2015.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 mai 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale
 - 5.1 Construction du toit du terrain de pétanque – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
 - 5.2 Pavage 2015 – Octroi du contra
 - 5.3 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) : MAMOT – Autorisation de déposer une demande
 - 5.4 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 : DEC – Autorisation à Loisirs Quatre Saisons
 - 5.5 Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) : EDSC – Autorisation de déposer une demande
 - 5.6 Retrait des nuisances : dossier Lionel Maheu – Octroi du contrat à l'entreprise Qualinet
 - 5.7 Embauche d'une adjointe administrative – Autorisation d'aller en appel d'offres d'emploi
 - 5.8 5^e édition du Défi Vélo – Autorisation de passage aux cyclistes sur les routes de la Municipalité
 - 5.9 Étude de capacité de traitement résiduel de la station d'épuration – Octroi du contrat à la firme exp
 - 5.10 Règlement de la bibliothèque – Avis de motion
 - 5.11 Développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois – Acceptation de la contre-proposition
 - 5.12 Réaménagement de la bibliothèque et capacité structurale – Acceptation des travaux d'urgence
 - 5.13 Comptes à payer
 - 5.14 Travaux d'isolation du presbytère – Affectation au fonds réservé pour projets spéciaux

- 5.15 Acquisition de quais flottants – Affectation au fonds réservé pour projets spéciaux
- 5.16 Travaux de pavage 2014 : rue Alexis – Affectation au fonds Carrière et sablière
- 5.17 Affectation de surplus pour engagements 2013 – Transfert du solde non utilisé
- 5.18 Fonds Jeunesse CDJL – Autorisation de déposer une demande
- 6. Correspondances
 - 6.1 Office des personnes handicapées – Semaine québécoise des personnes handicapées
 - 6.2 Croix-Rouge canadienne – Remerciement : Journée mondiale de la Croix-Rouge
- 7. Varia
 - 7.1 Réaménagement des bureaux administratifs au 4^e étage – Autorisation d’aller en appel d’offres public
- 8. Mot de la fin
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-06-090 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Paul Lavallière
 Et unanimement résolu

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

Aucune question n’est adressée aux membres du Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-06-091 CONSTRUCTION DU TOIT DU TERRAIN DE PÉTANQUE – AUTORISATION D’ALLER EN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder à la construction d’un toit afin de couvrir le terrain de pétanque situé sur le terrain arrière de l’hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 14-089 adoptée le 4 juin 2014 autorisant le dépôt d’une demande d’aide financière *au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)*;

ATTENDU la confirmation de l’octroi de ladite aide financière, au montant de 25 000 \$;

ATTENDU qu’il y a lieu d’aller en appel d’offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
 Appuyé par M. Daniel Pitre
 Et unanimement résolu

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d’offres sur invitation pour l’exécution des travaux de construction d’un toit afin de couvrir le terrain de pétanque.

ADOPTÉ

15-06-092 TRAVAUX DE VOIRIE 2015 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 15-03-048 autorisant la Municipalité à aller en appel d’offres public pour les travaux de voirie 2015;

ATTENDU l’ouverture des soumissions le 27 mai 2015, à 11h05;

ATTENDU que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Ali Construction inc. avec une offre de 284 551,05 \$, taxes en sus pour effectuer les travaux reliés au rang Rivière Nord et à la rue de la Fabrique;

ATTENDU que l'option C a également été retenue, soit l'ajustement d'un regard sur la rue Sainte-Marie, avec une offre de 4 217,70 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de travaux de pavage 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Construction inc., selon l'offre déposée à la Municipalité et relative au devis numéro 2015-Voirie.

Que l'option C a également été retenue, selon l'offre déposée à la Municipalité et relative au devis numéro 2015-Voirie.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

De financer le coût de ces travaux à même le fonds réservé « Carrière et Sablière ».

ADOPTÉ

15-06-093

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 5.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du Guide du sous-volet 5.1 *Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire* du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5 intitulé *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet suivant : Transformation de l'église en salle communautaire;

ATTENDU que si le MAMOT rejetait la demande d'aide financière, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière au MAMOT, dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM pour le projet précité.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, le protocole d'entente et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, le cas échéant.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, si ce dernier se concrétise.

ADOPTÉ

15-06-094 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIAPLES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 5.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LA RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du Guide du sous-volet 5.1 *Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire* du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5 intitulé *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet suivant : Rénovation de la caserne de pompiers;

ATTENDU que si le MAMOT rejetait la demande d'aide financière, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière au MAMOT, dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM pour le projet précité.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, le protocole d'entente et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, le cas échéant.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, si ce dernier se concrétise.

ADOPTÉ

15-06-095 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIAPLES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 5.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX ABRITANT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du Guide du sous-volet 5.1 *Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire* du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5 intitulé *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet suivant : Rénovation des locaux abritant les organismes communautaires à l'hôtel de ville;

ATTENDU que si le MAMOT rejetait la demande d'aide financière, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière au MAMOT, dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM pour le projet précité.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, le protocole d'entente et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, le cas échéant.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, si ce dernier se concrétise.

ADOPTÉ

15-06-096 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 : DEC – AUTORISATION À LOISIRS QUATRE SAISONS

ATTENDU l'existence du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150* offert par Développement économique Canada;

ATTENDU que seule une OBNL peut soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que l'organisme Loisirs Quatre Saisons souhaite présenter une demande d'aide financière pour le projet de transformation de l'église en salle communautaire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est propriétaire de cette infrastructure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal, favorable à la réalisation de ce projet, autorise l'organisme Loisirs Quatre Saisons à procéder aux démarches nécessaires en vue de la transformation de l'église en salle communautaire.

ADOPTÉ

15-06-097 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) : EDSC – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

ATTENDU l'existence du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* offert par *Emploi et Développement social Canada*;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière pour le projet suivant : Climatisation et chauffage dans le local des aînés;

ATTENDU que si cette demande d'aide financière était rejetée, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière auprès de *Emploi et Développement social Canada*, dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)*, pour le projet de Climatisation et chauffage dans le local des aînés.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

15-06-098 RETRAIT DES NUISANCES AU 112-114, RUE PRINCIPALE – OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE QUALINET

ATTENDU qu'un constat d'infraction a été délivré par huissier de la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield le 15 avril 2015 au propriétaire du 112-114, rue Principale;

ATTENDU qu'une ordonnance de la cour municipale autorisait la Municipalité à procéder au retrait des nuisances sises au 112-114, rue Principale;

ATTENDU que deux entreprises ont été invitées à déposer une soumission pour effectuer des travaux de nettoyage (retrait des nuisances);

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Qualinet, avec une offre de 1 478,86 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Qualinet pour effectuer le retrait des nuisances sur la propriété du 112-114, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ

15-06-099 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES D'EMPLOI

ATTENDU le départ à la retraite de la secrétaire-comptable prévu en fin d'année 2015;

ATTENDU qu'un transfert de connaissance doit s'effectuer portant sur l'ensemble des fonctions et des procédures administratives;

ATTENDU que les nombreux projets en cours de réalisation et à venir, en plus des tâches administratives quotidiennes, laissent peu de temps au transfert de connaissance;

ATTENDU que l'embauche d'une adjointe administrative dès l'automne prochain permettrait le soutien à de nombreux dossiers et d'allouer du temps au transfert de connaissance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres d'emploi pour l'embauche d'une adjointe administrative à l'automne 2015.

ADOPTÉ

15-06-100 5^E ÉDITION DU DÉFI VÉLO – AUTORISATION DE PASSAGE AUX CYCLISTES SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU que la Fondation de l'Hôpital du Suroît organise la 5^e édition du Défi Vélo qui se tiendra le 28 août 2015;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec exige une résolution du conseil autorisant le passage des cyclistes sur quelques routes de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser le passage des cyclistes dans les rues de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague le 28 août 2015, dans le cadre de la 5^e édition du Défi Vélo 2015 organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît.

ADOPTÉ

15-06-101 ÉTUDE DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT RÉSIDUEL DE LA STATION D'ÉPURATION – OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME EXP

ATTENDU qu'il a été établi que la station d'épuration a atteint, voire dépassé, son débit de conception et est tout près d'atteindre sa capacité de traitement;

ATTENDU qu'il a été convenu d'évaluer la capacité résiduelle afin que le MDDELCC puisse autoriser des ajouts ou projets;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme exp pour l'évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration, en deux étapes et au montant de 4 260 \$ (ou 2 000 \$ si étape 1 non concluante), taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat à la firme exp afin de procéder à l'évaluation de capacité de traitement résiduel de la station d'épuration, pour transmission au MDDELCC.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-115 ÉTABLISSANT LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

15-06-102 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS – PRÉSENTATION D'UNE CONTRE-PROPOSITION À DÉVELOPPEMENT SIMI

ATTENDU la proposition d'achat du promoteur Développement SIMI datée du 21 avril 2015 comportant notamment la réalisation de travaux municipaux;

ATTENDU que le conseil est favorable au projet mais désire préciser certaines conditions;

ATTENDU que toute entente relative à la vente de terrains visés à la proposition du promoteur et la contre-proposition de la Municipalité sera conditionnelle à la réalisation de ces travaux municipaux par le promoteur;

ATTENDU que lesdits travaux municipaux devront faire l'objet d'une entente à intervenir entre le promoteur et la Municipalité conformément au règlement numéro 14-106 *concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels*;

ATTENDU l'intention du conseil de présenter au promoteur une contre-proposition relative à la vente de terrains et certaines conditions afférentes à certains travaux municipaux, laquelle contre-proposition sera valide et ouverte pour acceptation dans un délai de 60 jours à compter de la réception de ladite contre-proposition par le promoteur;

ATTENDU que la contre-proposition de la Municipalité et la proposition du promoteur devront faire l'objet d'un contrat qui comportera plus en détails les conditions particulières de la vente et des conditions financières de celles-ci basées sur les éléments généraux contenus aux documents ci-dessus mentionnés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la contre-proposition soumise au conseil et à la présenter au promoteur Développement SIMI inc, laquelle contre-proposition demeurera sujette à la signature d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux conformément au règlement numéro 14-106 et à un contrat de vente des terrains.

ADOPTÉ

15-06-103 RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET CAPACITÉ STRUCTURALE – ACCEPTATION DES TRAVAUX D'URGENCE

ATTENDU que des travaux de rénovation sont actuellement en cours afin de réaménager la bibliothèque municipale et de solidifier la structure du bâtiment;

ATTENDU qu'une problématique d'infiltration d'eau et de moisissure a été décelée;

ATTENDU que cette situation a nécessité une analyse plus poussée par des experts de la structure du bâtiment et engendra des coûts supplémentaires liés aux travaux qui en découleront;

ATTENDU que ces travaux de nature urgente découlent d'une situation imprévue et imprévisible;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'exécution de ces travaux d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser l'entrepreneur mandaté pour l'exécution des travaux de réaménagement de la bibliothèque, soit l'entreprise Construction Jacques Théorêt, à procéder aux travaux d'urgence identifiés et liés à la solidité du bâtiment.

Que lesdits travaux constituent des « extras » au contrat découlant de l'appel d'offres n° AR14-1542 et qu'ils seront financés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'exécution desdits travaux d'urgence.

ADOPTÉ

15-06-104 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 238 009,07 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

15-06-105 TRAVAUX D'ISOLATION DU PRESBYTÈRE – AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ « PROJETS SPÉCIAUX »

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le montant de 15 782,65 \$ représentant le coût lié aux travaux d'isolation du presbytère soit financé à même le fonds réservé « projets spéciaux ».

ADOPTÉ

15-06-106 ACQUISITION DE QUAIS FLOTTANTS – AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ PROJETS SPÉCIAUX

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le montant de 24 283,60 \$ représentant le coût d'acquisition et de livraison de quais flottants soit financé à même le fonds réservé « projets spéciaux ».

ADOPTÉ

15-06-107 TRAVAUX DE PAVAGE 2014 : RUE ALEXIS – AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ « CARRIÈRE ET SABLIERE »

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le montant de 6 009 \$ représentant le coût des travaux de pavage de la rue Alexis soit financé à même le fonds réservé « carrière et sablière ».

ADOPTÉ

15-06-108 AFFECTATION DE SURPLUS POUR ENGAGEMENTS 2013 – TRANSFERT DU SOLDE NON UTILISÉ

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que soit transféré le solde non utilisé des surplus affectés pour engagements 2013 au montant de 82 566,86 \$ au surplus non affecté, dont voici la répartition :

Projet d'aménagement de la rue Principale :	3 976,32 \$
Vidange des boues :	441,46 \$
Honoraires marina :	11 400,00 \$
Ascenseur :	62 111,10 \$
Conduite sanitaire :	<u>4 637,98 \$</u>
	82 566,86 \$

ADOPTÉ

15-06-109 FONDS JEUNESSE CDJL – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU l'existence du *Fonds Jeunesse CDJL*;

ATTENDU que ledit Fonds, en collaboration avec Réseau BIBLIO du Québec, lance la 2^e édition de son programme de dons pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises;

ATTENDU que la bibliothèque municipale de Saint-Louis-de-Gonzague est affiliée au Réseau BIBLIO du Québec;

ATTENDU que la bibliothèque municipale de Saint-Louis-de-Gonzague est admissible au dépôt d'une demande à ce programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande de subvention financière au programme du *Fonds Jeunesse CDJL*, au bénéfice de la bibliothèque municipale de Saint-Louis-de-Gonzague.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif au dépôt de cette demande.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Office des personnes handicapées – Semaine québécoise des personnes handicapées

Une correspondance de l'Office des personnes handicapées adressée au maire rappelle la tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2015 et en fournit les détails.

Croix-Rouge canadienne – Remerciement : Journée mondiale de la Croix-Rouge

Une correspondance la Croix-Rouge canadienne remercie les élus de la Municipalité de leur précieuse collaboration lors des sinistres qui ont nécessité leurs interventions.

VARIA

15-06-110 RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS AU 4^E ÉTAGE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder au réaménagement des bureaux administratifs;

ATTENDU la présentation aux élus du projet ainsi que les plans de réaménagement conçus par la firme d'architectes Massicotte & Dignard;

ATTENDU la résolution numéro 15-02-035 octroyant le contrat à la firme d'architectes Massicotte & Dignard pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux relativement à ce projet;

ATTENDU la résolution numéro 15-02-036 octroyant le contrat à la firme d'ingénieurs exp pour la réalisation des plans relatifs aux travaux d'ingénierie relativement à ce projet;

ATTENDU la nécessité d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement par un entrepreneur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement des bureaux administratifs au 4^e étage.

ADOPTÉ

15-06-111 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉ

Mélanie Genesse
Mairesse suppléante

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière